FACTURE TRILOGIC 2027 – CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) augmentent pour l'année 2027. C'est la conséquence de faits indépendants de la collectivité qui impactent cette facture. Ce qu'il faut comprendre pour sa facture Trilogic 2027.

Des gros travaux à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE)

Un des éléments pour comprendre l'augmentation de la facture Trilogic 2027 :

L'Usine de Valorisation Énergétique (UVE), située à Pontmain, incinère avec valorisation énergétique les Ordures ménagères résiduelles (ou OMR) du département de la Mayenne. Elle comprend deux lignes de four dont la plus ancienne, âgée de près de 40 ans, doit être remplacée. Le coût important des travaux est répercuté sur les Collectivités mayennaises.

Malgré cette augmentation, le tarif de traitement de nos Ordures ménagères résiduelles (ou OMR) par incinération, reste moins cher que dans les départements voisins.

Pour aller plus loin :

Lien : https://climat.lamayenne.fr/action/economie-circulaire/uve-de-pontmain/

La TGAP en forte augmentation ces dernières années

L'autre élément pour comprendre sa facture Trilogic 2027, c'est l'augmentation considérable de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette TGAP est un impôt fondé sur le principe de « pollueur-payeur ». Elle est prélevée par l'Etat, qui la facture à la collectivité, et c'est le legislateur qui vote son évolution. La Communauté de communes la paye sur la gestion des déchets enfouis et incinérés. Le bac des ordures ménagères et les deux filières en déchèterie des déchets enfouis et incinérés (ancien tout-venant) sont concernés.

À titre d'exemple, en 2020, cette TGAP était de 18 € par tonne de déchets enfouis et de 9 € par tonne incinérée. **En 2027, elle passe à 73 € par tonne de déchets enfouis et à 17 € par tonne de déchets incinérés.**

Pour aller plus loin :

Cette taxe est payée par les collectivités, et par d'autres industriels pour les déchets produits. Elle est nationale et il n'est pas possible de bénéficier d'exonération.

Année	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Tarif TGAP (€ HT /tonne)	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	69 €	73 €	77 €	81 €	85 €

Enfouissement (installations performantes concernant la gestion des biogaz)

En 2020 on payait environ 30 000 € de TGAP pour 1 592 tonnes de déchets enfouis, en 2027 on va payer environ 75 000 € de TGAP pour 1 028 tonnes de déchets enfouis. Les nouvelles filières permettront d'économiser environ 42 000 € en 2027 sur la seule TGAP.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif TGAP (€ HT /tonne)	9 €	14 €	14 €	14 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18€	19 €	20 €

Incinération (valorisation supérieure ou égale à 65%)

Aujourd'hui 100% des Ordures ménagères résiduelles (OMR) sont incinérées sur le département de la Mayenne.

Les chiffres indiqués pour 2027 à 2030 ont été votés au niveau national avec le Projet de Loi de Finance (PLF) 2026.

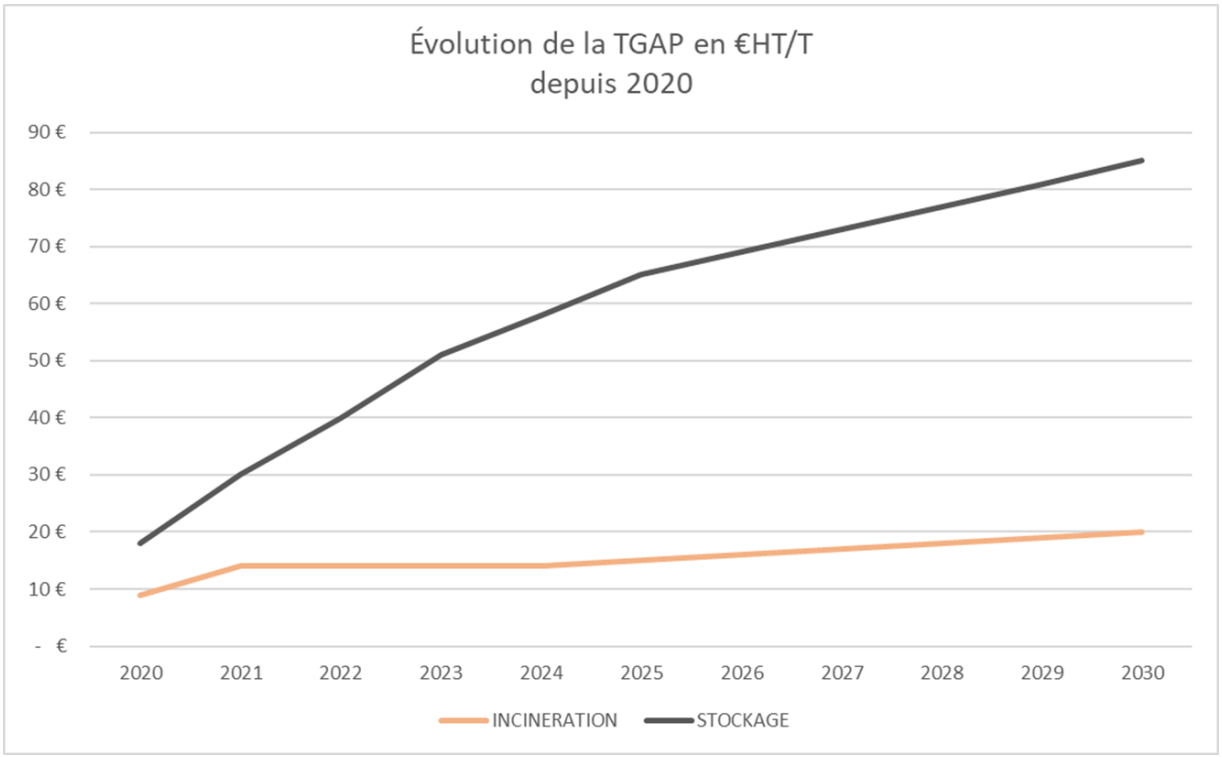

Faire sortir ces déchets de ces filières coûteuses

Les filières qui ont un coût pour toutes et tous aujourd'hui sont identifiées : les ordures ménagères (ou bac gris), les dépôts en déchèterie "déchets enfouis" et "déchets incinérables". Face à ces augmentations, des dispositifs existent pour permettre à chacun et chacune de gérer autrement ses déchets, de façon à éviter le recours aux filières coûteuses.

- **Trier tous ses emballages.** Depuis 2011, les emballages sont collectés en porte à porte (sacs jaunes). En 2016, la Collectivité a mis en place **l'extension des consignes de tri à tous les emballages**. Depuis 2023, ils sont collectés chaque semaine.
- **Ne plus jeter ses biodéchets à la poubelle.** Depuis janvier 2024, la gestion des biodéchets est proposée aux habitants à travers le **compostage individuel, le compostage partagé et les bornes à biodéchets**.
- **Trier ses papiers et emballages en verre.** Le verre et le papier se trient aussi en point d'apport volontaire partout sur la Communauté de communes. Vous avez forcément un point de tri proche de chez vous.
- **Trier ses déchets en déchèterie.** Sur nos deux déchèteries, depuis 2024, **16 filières de tri** vous permettent d'éviter les dépôts dans les bennes "déchets enfouis" et "déchets incinérés" (ancien "tout-venant").

- **Limiter ses déchets.** De petites habitudes permettent d'éviter de créer des déchets qui pèseront plus ou moins lourds sur la facture : **garder ses déchets verts** à la maison, **réparer** au lieu de jeter quand c'est possible**, éviter le recours à la fast-fashion** ou à la déco « jetable », …

L'implication de toutes et tous limite grandement cette hausse, que ce soit sur la facture individuelle ou sur le coût collectif.

Pour aller plus loin :

Vous trouverez les liens vers la documentation essentielle :

Citeo : https://citoyens.citeo.com/on-ne-lache-rien/#open-modal-guide-du-tri

Guide du tri : https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2025-09-Guide-du-TRI-WEB-1.pdf

Guides compostages :

- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostage-individuel-WEB2.pdf
- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostagePARTAGE-WEB.pdf
- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostage-des-bornes-a-biodecehts-WEB2.pdf

Grâce à vous, l'augmentation est limitée

Bien que cela ne se voie pas forcément, l'implication de chacun et chacune permet de limiter la hausse de votre facture ! De nombreux foyers se sont déjà emparés des alternatives à disposition rappelées ci-dessus.

Pour rappel, présenter votre bac à ordures ménagères (ou bac gris) 13 fois ou moins vous permet d'obtenir une remise supplémentaire de 20 € sur votre facture l'année suivante ! Sur les 12 500 foyers en habitat individuel, un peu moins de 7 000 avaient sorti leur bac gris 13 fois ou moins en 2025 … contre près de 8 000 en 2026 ! Continuons ainsi !

Pour aller plus loin :

Le tri déjà effectué rapporte ! Tous les ans, l'argent économisé est restitué aux usagers par le biais des remises : c'est environ **1 million d'euros économisé cette année**. Trier vous coûte donc moins cher que de ne pas trier !

Les tarifs de la REOMI 2027 - facture Trilogic

Le tableau des tarifs 2027 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI) votés ce mardi 24 novembre 2026 en conseil communautaire :

Nombre de personne dans le foyer	Abonnement 2027	Service rendu 2027 (par nombre de personne dans le foyer)	Plein tarif 2027	Remise 2027 par nombre de levée évitée en 2026	Tarif minimum 2027 à moins de 13 levées et bonus de 20 €	Tarif minimum 2026 à moins de 13 levées et bonus de 20 €
1	169 €	41 €	**210 €**	1.50 €	**131.50 €**	*107.50 €*
2	169 €	82 €	**251 €**	2.00 €	**153.00 €**	*125.50 €*
3	169 €	123 €	**292 €**	2.30 €	**182.30 €**	*150.30 €*
4	169 €	164 €	**333 €**	2.70 €	**207.70 €**	*171.70 €*
5 et +	169 €	2025 €	**374 €**	3.00 €	**237.00 €**	*197.00 €*

On mesure une hausse autour de 20 % par rapport à 2026.

Pour aller plus loin :

La qualité du tri et votre engagement permettent de limiter fortement l'augmentation des tarifs de la REOMI. Vous pouvez diminuer fortement le nombre de levées de votre bac gris. Le nombre de levées minimum est fixé à 13 pour une année complète (1er janvier au 31 décembre) : pour bénéficier de la remise maximale sur la facture de 2027, il faudra avoir présenté son bac 13 fois ou moins en 2026.

La famille Tribien a sorti son bac 18 fois en 2026
Elle n'aura pas la remise maximale mais juste une remise sur les levées de bacs ordures ménagères évitées !



La famille Trimieux a sorti son bac 13 fois en 2026
Elle a le droit à la remise maximum sur sa facture de 2027 !



Et ailleurs ?

À noter que les tarifs Trilogic restent parmi les moins chers par rapport aux tarifs appliqués par les syndicats et communautés de communes avoisinants, tout en conservant un système de collecte en porte à porte pour les emballages (sacs jaunes) et les ordures ménagères (bac gris) et sans limitation du nombre de passages en déchèterie.

Toutes les collectivités mayennaises sont concernées par ces augmentations de coûts de fonctionnement et les répercutent d'une façon ou d'une autre à leurs usagers.

La carte de la Mayenne ci-après est basée sur les chiffres récupérés auprès de l'ADEME, établissement public chargé d'accélérer la transition écologique et énergétique en France. Elle montre un indice de calcul. Ce n'est en aucun cas le prix payé par l'habitant.

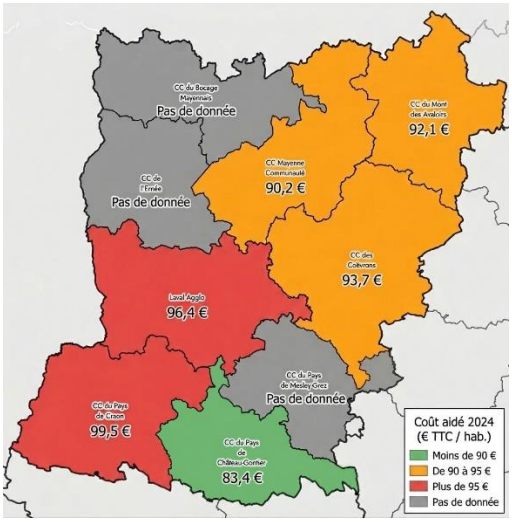

Et maintenant ?

On reste motivés ! Des progrès notables ont été réalisés ces 15 dernières années. Néanmoins, il reste encore quelques marges de progrès. Par exemple, trop de déchets finissent dans le bac gris des ordures ménagères alors qu'il existe des filières de valorisation ! Il reste en moyenne encore 10 kg d'emballages plastiques et 10 kg de biodéchets dans le bac gris. Comprendre sa facture Trilogic 2027 c'est pouvoir agir pour en limiter le coût.

Je réserve :

Mon composteur individuel :
https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?id=9jWs2IxHAEG0GZ8mcg0pLscTsVtgQShHp9dUEatobS9UMlpOMlVSNEZNMUtVSUtXUDBUVVVVMEYwVC4u&route=shorturl

Je trouve :

Un point de tri verre ou papier :
https://citoyens.citeo.com/on-ne-lache-rien/#open-modal-guide-du-tri

Je consulte :

Guide du tri : https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2025-09-Guide-du-TRI-WEB-1.pdf

Guides compostages :

- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostage-individuel-WEB2.pdf
- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostagePARTAGE-WEB.pdf
- https://www.paysdechateaugontier.fr/wp-content/uploads/2024/11/2023-Guide-du-compostage-des-bornes-a-biodecehts-WEB2.pdf